



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 19 OCTOBRE 2021

Mairie de Groissiat

Présents : Mesdames Patricia Deguerry, Pascale Amorim, Evelyne Morand, Nathalie Balland, Déborah Beauchesne, Magalie Gaillot, Sandrine Mastronardi, Stéphanie Volle.

Messieurs Eric Roposte, Hervé Amiot, Sébastien Brulhart, Laurent Delley, Fabien Dugas, Jean Neto.

Excusé : Monsieur Xavier Faivre .

Secrétaire de séance : Monsieur Jean NETO.

Date de convocation : 14 octobre 2021.

Approbation du compte rendu de la séance du mardi 07 septembre 2021

Compte rendu des décisions du Maire

. Le chantier de création de pistes d'auto-école, derrière l'aire de covoiturage, a été stoppé par Madame Le Maire en attendant la signature de la cession du terrain d'accès par la Commune et la garantie que toutes les réglementations seront respectées, entre autres les réglementations sur la récupération et l'écoulement des eaux de ruissellement, ce dernier point devant être présenté directement aux services compétents de Haut Bugey Agglomération.

. Enseignements internationaux de langues étrangères (EILE) : Madame le Maire explique aux conseillers municipaux que les EILE sont des enseignements de langues étrangères à caractère facultatif s'adressant à tous les élèves qui le souhaitent du CE1 au CM2. Il y a une dizaine d'années, ce dispositif est venu remplacer les enseignements de langues de culture d'origine (ELCO) mis en place dans les années 1970 et destinés à l'origine aux enfants de migrants. Ces enseignements s'appuient sur des accords diplomatiques bilatéraux entre la France et chacun des sept pays suivants : Maroc, Algérie, Tunisie, Turquie, Portugal, Croatie, Serbie.

L'Ain est concerné par l'enseignement du portugais, de l'arabe et du turc.

Madame le Maire a été surprise d'apprendre le 24 septembre, par la directrice de l'école, de la décision de l'Education Nationale de créer un cours de turc à l'école de Groissiat. Il s'est avéré que l'Education Nationale avait oublié d'informer la Commune en amont. Le professeur de turc qui a été chargé de dispenser les cours, par les autorités diplomatiques de Turquie, a pris contact avec la directrice pour avoir accès à l'école en dehors du temps scolaire. La directrice lui a expliqué que l'accès à des locaux appartenant à la Commune en dehors des temps scolaires dépendait des services communaux. Ce professeur a sollicité directement les services communaux. Madame le Maire qui, comme plusieurs de ses collègues nouvellement inclus dans ce dispositif, souhaitait des explications de la part de l'Education Nationale, a participé, avec ces mêmes collègues, à une visioconférence animée par la Directrice académique de l'Education Nationale (DASEN) le 13 octobre 2021.

Ainsi qu'il en a été convenu avec Madame la DASEN lors de cette visioconférence, nous restons dans l'attente de la visite de Mme l'inspectrice de l'Education Nationale de notre circonscription. Le professeur de turc a été informé de cette condition préalable à toute mise en place.

Comptes rendus des commissions

1/ Commission finances – juridique – informatique :

FINANCES :

. Point sur le règlement des factures en cours.

. Trésorerie toujours largement positive.

JURIDIQUE

La réunion a été consacrée à la révision du règlement de la location de la salle des fêtes et du chapiteau. Le nouveau règlement sera en vigueur dès la prochaine location. Il sera affiché dans la salle polyvalente. Il devra être transmis à tous les responsables d'association pour prise de connaissance et visa.

DIVERS

Nous commençons à percevoir les subventions qui ont été attribuées à notre Commune dans le cadre des travaux qui se sont terminés entre juin et septembre.

2/ Commission travaux – forêt :

- . ZI Marais : les deux regards qui dépassaient de la chaussée ont été réparés.
- . Cimetière : l'aménagement paysager vers le columbarium a été réalisé. La prochaine étape sera l'aménagement de l'auvent afin de le rendre plus accueillant lors des cérémonies funéraires.
- . Bureaux mairie : le secrétariat est à présent opérationnel dans le nouveau bureau. La salle de réunion est carrelée. Il reste à réaménager l'espace avec le mobilier existant.
- . Chauffage cantine scolaire : une panne a été constatée (suspicion de fuite) et les travaux de réparation sont en cours.

3/ Commission affaires scolaires, vie associative, culturelle, communication, social :

Fleurissement Toussaint

La livraison des fleurs est prévue mercredi 13/10 pour début de plantation le 15 pour les pensées et les bruyères. Les chrysanthèmes seront plantés juste avant la Toussaint pour éviter le gel. Certaines plantes vivaces sont à laisser dans les bacs et massifs : alstoemia, pennisetum, senecio et gaura. Une liste avec photos sera remise au ST.

Illuminations

Nous avons réceptionné la commande faite à la société Blachère.

Le service technique a monté l'arbre lumineux afin de contrôler son fonctionnement et la stabilité. Tout fonctionne, le socle est large et lourd et ne nécessite pas de lest. Néanmoins, nous prévoyons quelques sacs de sable ou autres lests pour un maximum de sécurité en cas d'intempéries. Initialement prévu en remplacement de l'if coupé à côté de l'église, il sera finalement installé vers le monument aux morts afin d'éviter des frais de raccordement électrique.

Le porche de l'église sera paré d'une guirlande (branchement à valider avec ST).

Arbre de Noël : Dimanche 12 décembre.

Le format spectacle + goûter + animation extérieure est retenu, le prestataire a été réservé.

Le Père Noël sera présent pour remettre les cadeaux aux 0/2 ans

Repas des aînés : Dimanche 28 novembre

Après avoir exceptionnellement offert des paniers gourmands aux plus de 70 ans en 2020 en raison du Covid, les conditions sanitaires nous permettent cette année de renouer avec le traditionnel repas de Noël.

Ce moment convivial sera donc proposé, comme habituellement, aux plus de 65 ans. Les conjoints plus jeunes pourront accompagner en payant leur repas.

Plusieurs restaurateurs/traiteurs ont été contactés mais beaucoup ne font plus traiteur faute de personnel ou ne sont pas disponibles à la date retenue. Souhaitant travailler avec des locaux, nous avons retenu l'offre du Buffet de la Plaine qui correspond à nos attentes et à notre budget.

Les + de 75 ans auront le choix entre le repas et un panier gourmand.

Un devis sera demandé à la boutique de l'office du Tourisme du Haut-Bugey qui centralise les produits locaux.

La date prévue (7 décembre) pour décorer le sapin de la salle polyvalente est avancée au mardi 23 novembre. Si nous avons reçu les composants des paniers gourmands, nous les confectionnerons ce même jour.

Événements à venir (pass-sanitaire obligatoire) :

- Vendredi 19 novembre : Soirée Beaujolais du Comité
- Samedi 8 janvier 2022 : Vœux de la commune

Prochaines réunions (dates à confirmer) :

- Mardi 26 octobre à 19h : préparation Noël
- Mardi 23 novembre à 18h30 : décoration du sapin

4/ Commission cadre de vie – environnement – citoyenneté :

Plan communal de sauvegarde (PCS) :

Les réunions de restitution sont programmées :

- . cellule communication le jeudi 28 octobre à 18h30.
- . cellule logistique le mercredi 03 novembre à 18h30.
- . cellule sociale le jeudi 04 novembre à 18h30.

. **Schéma communal de défense incendie** : réunion finale avec la SAUR le mercredi 10 novembre à 18h00.

Commémorations des 8 mai et 11 novembre : alternance annuelle avec la Commune de Martignat.

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que depuis plusieurs années, les communes de Groissiat et Martignat organisent en alternance les commémorations des 8 mai et 11 novembre, en collaboration avec l'amicale des anciens combattants Groissiat-Martignat.

Par souci de simplification, il serait utile de déterminer les modalités de cette alternance.

Madame le Maire a proposé à son homologue de Martignat de prévoir une alternance années paires - années impaires.

Groissiat a organisé la commémoration du 8 mai 2021 et accueillera le banquet des anciens combattants le 11 novembre 2021.

Au vu de ces éléments, sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

. de prévoir que les commémorations des 8 mai et 11 novembre seront organisées en alternance années impaires et paires avec la Commune de Martignat : les années impaires incombant à Groissiat, sous réserve de l'avis favorable de Monsieur le Maire de Martignat et son conseil municipal.

Décision budgétaire modificative n°2 Budget principal

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal décide d'approuver les décisions budgétaires modificatives suivantes :

Dépenses de Fonctionnement

611	contrat de prestations de services	-	2 140.20 €
673	titres annulés sur exercice antérieur	+	14.00 €
6811-042	dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	+	2 126.20 €
			Soit un total de + 0.00 €

Modification du tableau des emplois communaux. : mise à jour.

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics, VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter, VU l'avis du Comité Technique du CDG de l'Ain en date du 18 octobre 2021,

Madame le Maire explique au conseil municipal que la collectivité détermine les emplois à pourvoir au sein des différents services en fonction de l'évolution des besoins de la Commune. Ces dernières années, le tableau des emplois de notre collectivité a connu plusieurs mises à jour successives et, après analyse de la situation actuelle, il est apparu nécessaire d'y apporter des corrections pour être en adéquation avec certaines évolutions qui n'ont pas été prises en compte.

1/ Les emplois à temps complet du service technique doivent évoluer de la façon suivante :

. 3 agents d'entretien voirie et espaces verts au lieu de 5 dans le cadre d'emploi des adjoints techniques.

. en contrepartie partielle, il apparait nécessaire, pour suppléer le responsable du service technique, de créer un emploi à temps complet d'adjoint au responsable des services techniques – lui-même exerçant à temps non complet à hauteur de 22 heures /35. Cet emploi est créé dans le cadre d'emploi des agents de maîtrise ou des adjoints techniques.

Il est à noter également qu'une partie de l'entretien des espaces verts communaux a été externalisée depuis plusieurs années car les agents communaux n'étaient pas en mesure d'assurer une prestation régulière, les surfaces à entretenir étant trop étendues.

. l'emploi d'agent d'entretien école + cantine + garderie + entretien autres bâtiments est supprimé pour cause de réorganisation complète des services périscolaires induite notamment par les réformes successives de l'organisation des temps scolaires par l'Education Nationale.

2/ Les emplois à temps complet du service administratif doivent évoluer de la façon suivante :

. 1 agent d'accueil, secrétariat, tâches d'exécution administratives et comptables au lieu de 2. En effet, un second poste avait été créé à titre temporaire, lors de circonstances exceptionnelles, mais n'a pas été supprimé lorsque les circonstances ont cessé.

. le poste de secrétaire de mairie pourra être pourvu sur le cadre d'emploi des attachés en plus de celui des rédacteurs territoriaux, mais plus sur le cadre d'emploi des adjoints administratifs.

3/ Les emplois à temps non complet de la filière technique doivent évoluer de la façon suivante :

. en raison de la réorganisation des services périscolaires, de la diminution régulière des effectifs du groupe scolaire communal (maternelles et primaires), et de la réorganisation de la gestion de l'entretien des bâtiments communaux, il est nécessaire de créer à compter du 1^{er} janvier 2022, un poste d'agent de cantine, d'étude, de garderie et d'entretien des bâtiments communaux à hauteur de 28 heures /35 annualisées.

4/ Les emplois à temps non complet de la filière « Service des Sports » doivent évoluer de la façon suivante :

. l'emploi d'intervenant en éducation physique et sportive à l'école communale est supprimé. En effet, le recours aux intervenants dans le cadre scolaire est facultatif. Le recours doit être ponctuel et doit être soumis à l'approbation des services de l'Education Nationale. Cet emploi n'est plus pourvu depuis longtemps. Des contrats ponctuels sont conclus avec des prestataires spécialisés.

5/ Les emplois du service culturel et animation doivent évoluer de la façon suivante :

. l'emploi d'agent d'animation à 8h/35 est supprimé car il n'a plus de raison d'exister et n'est d'ailleurs plus pourvu depuis de nombreuses années. Le centre de loisirs communal, géré par une association, a cessé son activité régulière faute d'effectifs suffisants. Quelques activités ponctuelles, encadrées par des animateurs contractuels de l'association, sont parfois organisées.

Au vu de ces éléments, sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- d'accepter les propositions susvisées qui permettent d'apporter les corrections indispensables pour être en conformité avec la réalité des besoins communaux actuels, ces corrections étant récapitulées dans le tableau joint en annexe 1,
- de fixer le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe 2, à compter du 1^{er} novembre 2021 et au 1^{er} janvier 2022.
- d'autoriser Madame le Maire à procéder aux formalités nécessaires.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET AU 01/11/2021		
EMPLOI	nombre	GRADE
<u>SERVICE TECHNIQUE</u>		
- Entretien voirie et espaces verts	3	cadre d'emploi des adjoints techniques
. Adjoint au responsable des services techniques	1	cadre d'emploi des agents de maîtrise ou des adjoints techniques
- Entretien voirie + espaces verts + service cantine + entretien autres bâtiments	1	cadre d'emploi des adjoints techniques
<u>SERVICE ADMINISTRATIF</u>		
- Secrétaire de Mairie : secrétariat général, comptabilité, ...	1	Cadre d'emploi des attachés territoriaux et rédacteurs territoriaux.
- Accueil, secrétariat, tâches d'exécution administratives et comptables	1	cadre d'emploi des adjoints administratifs
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET AU 01/11/2021 et au 01/01/2022		
<u>SERVICE TECHNIQUE</u>		
- Responsable des services techniques	1	cadre d'emploi des agents de maîtrise 22/35 ou cadre d'emploi des adjoints techniques 22/35
- Garde champêtre	1	cadre d'emploi des gardes champêtre 13/35
- Services périscolaires – cantine-étude-garderie + entretien des bâtiments communaux.-	1	cadre d'emploi des adjoints techniques.28/35 à compter du 01/01/2022
<u>SERVICE SANITAIRE ET SOCIAL</u>		
- ATSEM	2	cadre d'emploi des ATSEM 29.50/35
<u>SERVICE CULTUREL + ANIMATION</u>		
- intervenant en éducation musicale – école de Groissiat	1	- cadre d'emploi des assistants spécialisés d'enseignement artistique – 3 heures par semaine

Autorisation de signature du contrat d'assurance collective : Gras Savoye Rhône Alpes Auvergne et CNP.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que :

La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires à la fonction publique territoriale, et notamment son article 26 ainsi que le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 autorisent les Centres de gestion à souscrire, pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions de l'article 57 de la présente loi.

Par circulaire du 03 décembre 2019, le Centre de gestion informait d'une procédure de mise en concurrence pour le renouvellement du contrat groupe d'assurance des risques statutaires à effet du 1er janvier 2021.

Cette consultation est parvenue à son terme fin 2020 et les services du Centre de gestion ont fait part de la proposition retenue, à savoir celle présentée par le courtier Gras Savoye Rhône-Alpes Auvergne avec la compagnie d'assurances CNP assurances.

Elle présente des taux en adéquation avec l'absentéisme constaté dans les collectivités territoriales du département de l'Ain, une pérennité avec une garantie de maintien de ces taux trois ans ainsi qu'un accompagnement du Centre de gestion dans le domaine de la prévention des risques professionnels.

Le contrat proposé est conforme aux obligations statutaires des collectivités territoriales.

Le marché passé sur ces bases a pris effet au 01/01/2021, à 00h00.

Il a été conclu pour une durée de quatre ans avec faculté pour les parties de résiliation annuelle, sous réserve de respecter un préavis de 6 mois avant l'échéance du 1er janvier.

Au vu de ces éléments, sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de l'autoriser à adhérer, à compter du 1^{er} janvier 2022, au contrat collectif conclu par le Centre de Gestion avec le groupement d'entreprises GRAS SAVOYE RHONE ALPES AUVERGNE et la CNP.
- d'inscrire au budget la dépense résultant de l'exécution du contrat pour les années 2022 et suivantes.

Repas des Aînés - année 2021: modalités de participation et de prise en charge

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un repas à l'attention des « aînés » de la Commune est organisé une fois par an sauf en 2020 en raison de la crise sanitaire liée au COVID 19.

Après avoir exceptionnellement offert des paniers gourmands à tous en 2020 en raison du Covid, les conditions sanitaires nous permettent cette année de renouer avec ce traditionnel repas de Noël.

Ce moment convivial sera donc proposé, comme auparavant, aux plus de 65 ans, sur inscription. Les conjoints plus jeunes pourront y participer en payant leur repas.

La reconduction de cet événement pour l'année 2021 est programmée le dimanche 28 novembre à midi.

Les personnes de 75 ans et plus, dans l'impossibilité d'assister au repas, se verront remettre un « panier gourmand », sur inscription également, par la commission d'action sociale.

Comme indiqué plus haut, les conjoints âgés de moins de 65 ans auront la possibilité de s'inscrire à ce repas, en tant qu'accompagnant, sous réserve de s'acquitter d'une participation de trente-cinq euros (35 €). A cette fin, un titre de recettes sera établi par les services municipaux.

Au vu de ces éléments, sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- . d'accepter le principe de l'organisation, le dimanche 28 novembre 2021, d'un repas des aînés aux conditions indiquées ci-dessus.
- . de remettre un panier gourmand aux plus de 75 ans qui ne pourront participer à cet événement.

. Noël 2021 : action sociale en faveur des personnes handicapées

Madame le Maire explique que le Centre Communal d'action sociale (CCAS) ayant été supprimé il y a plusieurs années, les attributions de celui-ci reviennent désormais à la compétence du conseil municipal.

Ainsi, il appartient au conseil municipal de décider du maintien, en 2021, de l'attribution des bons de Noël aux personnes handicapées.

Sur le principe des années précédentes, sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- . d'attribuer un bon d'achat aux personnes handicapées de la Commune, à l'occasion de Noël 2021, selon le barème suivant : Enfants de 0 à 5 ans : bon d'achat de 30 € / Enfants de 6 à 10 ans : bon d'achat de 50 € / Enfants de 11 à 17 ans : bon d'achat de 75 € / Adultes c'ad à partir de 18 ans : bon d'achat de 80 €

Il est précisé que les bons prendront la forme de chèques cadeaux du Pôle du Commerce du Haut-Bugey – 1 place du 11 Novembre 1943 - 01100 OYONNAX.

. Astreintes pour la saison hivernale 2021 / 2022

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de prévoir que :

- . la période d'astreinte de déneigement s'étendra du lundi 06 décembre 2021 au dimanche 27 février 2022.
- . conformément à la réglementation en vigueur, les montants de ces indemnités d'astreintes seront les suivants :

Nuits autres que celles du samedi et du dimanche (de 18 heures à 8 heures)	10.75 €
Week end du vendredi soir 18 heures Au lundi 8 heures	116.20 €
Jour férié et nuit suivante (de 8 heures au lendemain 8 heures)	46.55 €
Semaine complète	159.20 €

Informations communales et communautaires

. Communales :

. Les Jardins d'Alex : une réunion avec les promoteurs de cette opération immobilière est programmée pour répondre à plusieurs questions avant le dépôt des demandes d'urbanisme fin décembre 2021.

. Communautaires

. Le rapport d'activité 2020 de Haut Bugey Agglomération est remis à chaque conseiller et fait l'objet d'une présentation par Madame le Maire.

. Zone industrielle de la Prairie : un site appartenant à HBA est cédé à une entreprise voisine, la société Brégiplast.

. HBA attribue à notre Commune un fonds de concours de 20 % pour la réfection du toit de l'école. Au total, 40 % de subvention sur cette opération puisque l'Etat a également octroyé 20 % dans le cadre de la DETR.

. Campagne de stérilisation des chats errants : la convention avec 30 millions d'amis et l'arrêté municipal ont été établis. Le trappage est programmé à partir du 20 octobre 2021.

. Projet conseillers numériques : un programme d'aide aux personnes pour l'usage des outils numériques va être mis en place et requiert la participation des communes. Le coût sera d'environ 490 euros par an sur deux ans.

Notre commune va s'associer à cette action en faveur de sa population concernée par cette fracture numérique.

Questions diverses

. Prochaines commissions :

- Finances – Affaires juridiques – Informatique : mardi 30 novembre à 18h30.
- Travaux – Forêt : à définir.
- Affaires scolaires - vie associative – culturelle – sociale / communication : mardi 23 novembre à 18h30.
- Cadre de vie – Environnement – Citoyenneté : mardi 09 novembre à 18h30.

. Prochaine réunion de conseil municipal : mardi 16 novembre à 19h00

La séance est levée à 21h10.

**Le secrétaire de séance
Jean NETO**

